

 <p>No de résolution ou annotation</p>	 
	<p>PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE DANVILLE</p> <p>PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Danville, tenue le 23 septembre 2020 à 12h00 par voie de courriel et par réponse écrite des membres du conseil.</p> <p>Une renonciation écrite de l'avis de convocation sera signée par les membres du conseil municipal à même le présent procès-verbal.</p>
<p>313-2020</p>	<p>1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la présente assemblée extraordinaire est tenue pour un seul et unique point, à savoir une autorisation à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMADA;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé :</p> <p>L'ordre du jour se lit comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Adoption de l'ordre du jour; 2) PRIMADA – Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière 3) Levée de l'assemblée. <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>314-2020</p>	<p>2.0 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉES (PRIMADA) – AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville souhaite procéder à des rénovations au centre Mgr Thibault et que dans le cadre de ces travaux, elle souhaite procéder au réaménagement de l'entrée principale de la salle communautaire de la bâtisse et à l'installation d'un ascenseur permettant l'accès aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite également adapter les salles de bain et faire en sorte qu'elles soient accessibles aux personnes à mobilité réduite;</p> <p>CONSIDÉRANT le plan d'action de la Politique familiale et municipalité amie des aînés adoptée par la Ville de Danville le 8 septembre 2015 par la résolution numéro 341-2015;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce plan d'action prévoit de faciliter l'accès aux personnes âgées au centre Mgr Thibault et des démarches pour sécuriser les aînés, briser l'isolement et leur offrir une offre de services accessibles;</p> <p>CONSIDÉRANT les plans préliminaires préparés par BGA architectes le 3 décembre 2019;</p> <p>CONSIDÉRANT que les travaux prévus sont de l'ordre de 268 440 \$ avant les taxes;</p> <p>CONSIDÉRANT les travaux de rénovation et de mise aux normes de la salle communautaire planifiés par BMA architecte en février 2018 dont certains travaux peuvent être admissibles au programme notamment la réfection des salles de bain et de la salle communautaire, lesquels représentent une somme de 261 655 \$ plus les taxes applicables;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE certains de ces travaux ne sont plus nécessaires vu la demande d'ajout d'un ascenseur réduisant les travaux de rénovation et de mise aux normes à une somme d'environ 200 000 \$ plus les taxes applicables;</p>



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le projet total de la Ville de Danville totalise une somme de 530 095 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière de la Ville de Danville est limitée à une somme de 500 000 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE ces projets s'inscrivent dans les modalités du Programme d'infrastructures Municipalité amie des Aînées (PRIMADA);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du guide du programme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Ginette Pinard,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à déposer la demande d'aide financière présentée dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des Aînées (PRIMADA) pour une somme de 500 000 \$ incluant les taxes nettes applicables.

DE CONFIRMER QUE la Ville de Danville a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à un respecter les modalités.

DE CONFIRMER QUE la Ville de Danville assumera sa part des coûts des travaux admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée, la Ville de Danville précisant qu'elle fait du centre Mgr Thibault son centre communautaire.

DE CONFIRMER QUE la Ville de Danville assumera le coût des travaux non admissibles audit programme en plus d'assumer les dépassements de coûts reliés au projet, s'il en est.

ADOPTÉE

315-2020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LEVER l'assemblée à 12 h 05.

ADOPTÉE

Je, Michel Plourde, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

Michel Plourde, Maire

Me Josée Vendette
Directrice générale

Nous soussignés, par nos signatures aux présentes, reconnaissons que nous avons renoncé verbalement à l'avis de convocation de la présente assemblée extraordinaire et que nous sommes d'accord pour que cette assemblée extraordinaire soit tenue par voie de courriel et de réponse écrite. Par notre signature aux présentes, nous confirmons que nous étions d'accord pour renoncer à l'avis de convocation et que nous souhaitons nous prononcer sur le point à l'ordre du jour lors de cette séance.

En foi de quoi, nous avons signé à Danville

Michel Plourde, Maire

Madame Ginette Pinard, conseillère

Monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller

Monsieur Simon Chênevert, conseiller

Monsieur Jean-Guy Laroche, conseiller

Monsieur Daniel Pitre, conseiller

Madame Nathalie Boissé, conseillère